

ANNEXE 2: MATRICE DES RESULTATS UNDAF NIGER (2009-13)

DOMAINE DE COOPERATION N°1 : DEVELOPPEMENT DURABLE, ENVIRONNEMENT ET SECURITE ALIMENTAIRE			
Priorité/Buts nationaux : Recherche croissance forte, diversifiée, durable et créatrice d'emplois & Réduction inégalités et Renforcement de la protection sociale des groupes vulnérables			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 1, 3, 7, 8			
Effet UNDAF: D'ici 2013, les populations vulnérables améliorent sécurité alimentaire, contribuent à gestion durable de leurs ressources naturelles et diversifient leurs sources de revenus			
Effets des programmes de pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles mobilisation ressources (\$US)
1 Les populations vulnérables ont accès à l'emploi, au crédit et entreprennent des AGR rentables	<p>1.1 L'offre de services adaptés aux besoins des populations vulnérables par le réseau des systèmes financiers améliorée</p> <p>1.2. Les capacités des populations vulnérables à utiliser les services et produits offerts (crédits, formations et encadrement pour les AGR) renforcées</p> <p>1.3. Les capacités des structures nationales et associatives chargées de l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'entreprenariat pour la promotion de l'artisanat, de la culture, de l'industrie et du commerce renforcées</p> <p>1.4 Emplois décents pour les populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes promus</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, plaidoyer, mobilisation de ressources, assistance alimentaire, Coordination de l'aide humanitaire</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>FAO : 6.125.000</p> <p>BIT : 2.300.000</p> <p>PNUD: 4.630.000</p> <p>OIM: 5.400.000</p> <p>UNFPA : 1.2 : 401.733</p>
2. La prévention et la gestion des crises alimentaires et catastrophes naturelles sont assurées par des dispositifs Nationaux, régionaux, départementaux, communaux et communautaires efficaces	<p>2.1. Les structures du dispositif de surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle fonctionnelles</p> <p>2.2 Les dispositifs de gestion des crises alimentaires et des catastrophes naturelles fonctionnels</p> <p>2.3 Les mécanismes appropriés d'accès des populations vulnérables aux produits alimentaires fonctionnels</p>		<p>OMS : 572.000</p> <p>PAM : 500.000</p> <p>OIM : 407.000</p> <p>PAM : 23.579.500</p> <p>FAO : 3.750.000</p> <p>PNUD:3.000.000</p>
3. Les populations vulnérables augmentent la productivité et la rentabilité de leurs productions	<p>3.1. L'accès sécurisé des populations vulnérables aux facteurs de production amélioré</p> <p>3.2. Le développement des filières porteuses promu</p> <p>3.3 Les capacités de gestion (techniques, organisationnelles, financières) des producteurs, des organisations rurales renforcées</p>		<p>FAO: 9.388.000</p> <p>PAM : 1.794.000</p> <p>UNIFEM : 1.640.000</p> <p>ONUDI : 6.520.000</p>
4. Les populations participent à la préservation d'un environnement sain et des ressources naturelles y compris l'eau et le patrimoine culturel, gérés de façon durable	<p>4.1 Connaissance et mise en œuvre des accords environnementaux multilatéraux, politiques et stratégies nationales par l'ensemble des acteurs améliorées</p> <p>4.2. Utilisation par les populations d'un système intégré d'information et de surveillance de l'évolution des conditions environnementales (y compris les effets) améliorée</p> <p>4.3. Les capacités des communautés à prendre en charge les problèmes environnementaux et la gestion des ressources naturelles de façon durable, renforcées</p>		<p>FAO : 2.100.000</p> <p>PNUD: 13.000.000</p> <p>PAM : 1.690.962</p> <p>UNHABITAT: 20.000</p>

Stratégies : Renforcement des capacités, plaidoyer, participation sociale, information/communication, coordination et mobilisation de ressources			
Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes nationaux de coordination (dispositif national de prévention et gestion des crises et catastrophes), Dispositifs de coordination de la SDR, Programmes conjoints, missions et revues conjointes			
Partenariat : En partenariat avec les Institutions nationales, les coopérations bi et multilatérales, ainsi que les OSC, les collectivités territoriales, les communautés et le Secteur Privé			
DOMAINE DE COOPERATION N°2 : CAPITAL HUMAIN, DEMOGRAPHIE ET SERVICES SOCIAUX DE BASE			
Priorité ou buts nationaux : Accès équitable aux services sociaux de base & La maîtrise de la croissance démographique			
Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 2, 3, 4, 5 & 6			
Effet UNDAF : D'ici 2013, les populations vulnérables utilisent les services sociaux de base de qualité et participent à la maîtrise de la croissance démographique			
Effets des programmes pays	Produits des programmes de pays	Rôle des partenaires	Cibles mobilisation ressources (\$US)
1. Les populations vulnérables adoptent des comportements favorables à l'utilisation des Services Sociaux de Base et à la maîtrise de la croissance démographique	<p>1.1 Les familles ont les connaissances nécessaires à l'adoption et à la mise en œuvre des pratiques familiales essentielles en matière de santé, nutrition, santé reproductive, hygiène et environnement, scolarisation et protection des enfants</p> <p>1.2 Les populations vulnérables sont mieux informées sur leurs droits et leurs besoins en matière d'Education, Santé, Habitat, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie, ainsi que sur les interrelations population et développement et la maîtrise des déterminants de la croissance démographique</p> <p>1.3 Les structures communautaires de gestion, de participation et de communication, sont opérationnelles, notamment, les mutuelles de santé, comités de santé, comités eau, groupes de soutien de la santé reproductive, Radios communautaires, COGES, APE, AME.</p>	<p>Agences des NU: Appui technique et/ou financier, plaidoyer, Information/communication, dotation en équipements, Coord. Aide hum.</p> <p>Institutions nationales : Coord., mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : suivi des activités, Appuis financiers</p>	<p>PAM : 20.542.192 UNESCO : 1.500.000 UNICEF :</p> <p>1.1 : 14.000.000 1.2 : 13.000.000 1.3 : 13.000.000</p> <p>OIM : 15.000.000 PAM : 20.000.000 UNFPA :</p> <p>1.1 : 1.600.430 1.2 : 6.000.000 1.3 : 1.600.430</p>

<p>2. Les institutions assurent la disponibilité, l'accessibilité et la qualité des Services Sociaux de Base</p>	<p>2.1 Les politiques et stratégies nationales en matière d'Education, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie sont de qualité et prennent en compte les droits des bénéficiaires.</p> <p>2.2 Les décideurs sont mieux informés sur les droits et besoins des populations en matière d'Education, Habitat, Santé, Nutrition, Eau et Assainissement et Démographie et sur les questions émergentes en population et développement.</p> <p>2.3 Les Services de Santé Maternelle, Infantile et de la Reproduction, Nutrition, Education, d'encadrement des jeunes, et protection des enfants disposent d'infrastructures adéquates, de personnel suffisant et formé, et d'équipement.</p> <p>2.4 Les communautés disposent de points d'eau modernes et structures d'assainissement, selon les normes nationales.</p> <p>2.5 Les capacités nationales de lutte contre le travail des enfants, et de leur réinsertion, renforcées</p> <p>2.6 Les services de lutte contre les IST/VIH/SIDA, le Paludisme, la Tuberculose et les autres maladies améliorés</p>		<p>OMS: 2.1 : 425.165 2.2 : 224.000 2.3: 8.085.500 FAO: 600.000 PNUD: 11.807.000 UNHABITAT : 50,000 BIT : 1.950.000 UNICEF 2.1 : 7.000.000 2.2 : 7.000.000 2.3 : 40.672.000 2.4 : 20.000.000 UNFPA : 2.1 : 4.801.300 2.2 : 3.200.867 2.3 : 3.501.300 2.6 : 1.300.000</p>
<p>Stratégies : Renforcement capacités, appuis/conseils/Mise à disposition d'experts, plaidoyer, appui institutionnel, IEC, paquets minimum de services, coordination, mobilization ressources</p>			
<p>Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes coordination SDR, dispositif national de prévention et de gestion des crises, Groupes PTF dans les secteurs santé, éducation, eau et assainissement</p>			
<p>Partenariat : Cadre de partenariat de la SDRP et des programmes nationaux de développement sectoriel</p>			
<p>DOMAINE DE COOPERATION N°3 : GOUVERNANCE</p>			
<p>Priorité ou buts nationaux : Promotion d'une Gouvernance de qualité et mise en œuvre efficace de la SDRP</p>			
<p>Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMDs) : 3 & 8</p>			
<p>Effet UNDAF: D'ici 2013, les institutions nationales et locales gouvernent démocratiquement dans respect droits humains, équité de genre et contribuent à la consolidation de la paix.</p>			
<p>Effets programmes pays</p>	<p>Produits des programmes de pays</p>	<p>Rôle des partenaires</p>	<p>Cibles mobilisation ressources (\$US)</p>

<p>1. Les institutions nationales et locales mettent en œuvre des réformes visant la réalisation des objectifs du Millénaire, la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit, la prévention et la gestion des crises et conflits, dans le respect des droits humains</p>	<p>1.1 Les stratégies sectorielles et les CDMT permettant la réalisation des OMDs et intégrant les principes des droits humains et de l'égalité des sexes, dans les domaines couverts par l'UNDAF, disponibles</p> <p>1.2 Le Suivi/Evaluation de la mise en œuvre de la SDRP/OMD par les Institutions nationales, selon l'approche GAR et les principes de la Déclaration de Paris, assuré</p> <p>1.3 La prévention, la prise en charge et la lutte contre la violation des droits humains, notamment les violences faites aux femmes et aux enfants, y compris en situation d'urgence, par les institutions nationales et locales et la société civile, mieux assurées</p> <p>1.4 La gestion préventive et la réponse aux situations de crise et conflits par les institutions nationales et locales ainsi que les OSC, conformément aux normes de droit et à la culture de la paix, mieux assurées</p> <p>1.5 L'organisation d'élections transparentes appuyée</p> <p>1.6 Le fonctionnement efficace des Institutions de la République, dans le respect des droits humains, mieux appuyé</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, plaidoyer</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>FENU: 9.500.000 OMS: 1.2 : 1.005.000 1.3 : 949.000 FAO: 1.300.000 PNUD: 25.300.000 UNESCO: 1.100.000 UNICEF : 1.1 : 3.000.000 1.2 : 3.000.000 1.3 : 16.000.000 1.4 : 3.000.000 UNFPA : 1.1: 627.788 1.2: 1.255.576 1.3: 941.682 1.4: 627.788 ONU DC : 9.200.000 CEA : 500.000</p>
<p>2. Les populations participent équitablement au processus de prise de décision, exercent le contrôle citoyen de l'action publique, disposent et utilisent un service de proximité efficace et de qualité</p>	<p>2.1 La mise en œuvre efficace des processus de planification inclusifs et participatifs par les institutions nationales et les collectivités locales, mieux appuyée</p> <p>2.2 L'utilisation par les populations d'un service public efficace et de qualité améliorée</p> <p>2.3. La participation au processus de prise de décision et l'exercice du contrôle citoyen au niveau national et local, via des mécanismes institutionnels et juridiques opérationnels par les communautés et les Organisations de la Société Civile, notamment les femmes et les jeunes, renforcés</p>	<p>Agences des NU : Appui technique et/ou financier, IEC, plaidoyer</p> <p>Institutions nationales : Coordination, mise en œuvre et suivi</p> <p>Autres partenaires (Bi et Multilatéraux) : Appuis financiers</p>	<p>OMS: 1.093.000 PNUD: 22.300.000 UNHABITAT: 80,000 UNIFEM: 1.100.000 UNICEF : 2.1 : 10.000.000 2.3 : 10.000.000 OIM : 2.655.000 UNFPA : 2.3 : 941.686</p>
<p>Stratégies : Renforcement des capacités, appui institutionnel, plaidoyer, participation sociale, information/communication, coordination et mobilisation de ressources et des partenariats</p> <p>Mécanismes de coordination et modalités de programme : Mécanismes nationaux de coordination, Progs conjoints, missions et revues conjointes, Groupes de travail SNU-Gouvernement, comités de pilotage</p> <p>Partenariat : En partenariat avec les Institutions nationales, les coopérations bi et multilatérales, ainsi que les OSC, les collectivités territoriales et les coopérations décentralisées, les communautés et le Secteur Privé</p>			